

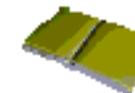
Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme  
**Centre National des Technologies de Production Plus Propre**



**« Prévention de la pollution dans la  
production des ciments en Algérie »  
Alger, 16 Décembre 2009**

Présentée par: **Fazia DAHLAB**  
Chef de Département /CNTPP

Le **CNTPP** est un Etablissement Publique à caractère Industriel et Commercial « EPIC » créé par décret exécutif **N°02-262** du **17 Aout 2002**



Le **CNTPP** est placé sous la tutelle du **Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme « MATET »**

Le **CNTPP** est l'institution nationale officiellement désignée par le MATET pour mettre en œuvre les engagements du Ministère stipulés dans les CPE signés entre le MATET et les entreprises industrielles.

Le **CNTPP** est Centre Régional de la Convention de Stockholm pour les POP's et a présenté son plan de travail pour le Secrétariat de la Convention au 2ème Atelier des centres régionaux tenue à Genève du 28 au 02 Décembre 2009.

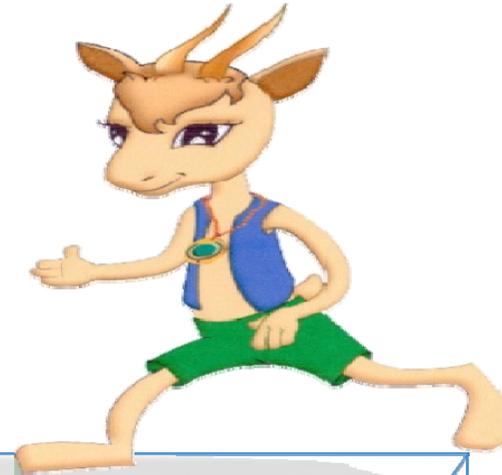


# Mission principale

du Centre Nationale des Technologies de Production Plus Propre



Centre National des Technologies  
de Production plus Propre



**MISE À NIVEAU  
ENVIRONNEMENTALE DES  
ENTREPRISES INDUSTRIELLES**



## Le CNTPP est chargé de:



1. Promouvoir, sensibiliser et vulgariser les techniques de production plus propre dans les différentes filières industrielles.
2. Accompagner les entreprises dans leurs démarches de mise en place d'un Système de Management Environnemental «**SME**» selon le standard international **ISO 14001**.
3. Assister et soutenir les projets d'investissement dans des technologies de production plus propre.
4. Développer la coopération internationale dans **le domaine des technologies de production plus propre**.
5. Évaluer le passif environnemental du secteur industriel.



agissons aujourd'hui...

...pour un lendemain meilleur

# OBJECTIFS

## DU CENTRE NATIONAL DES TECHNOLOGIES DE PRODUCTION PLUS PROPRE

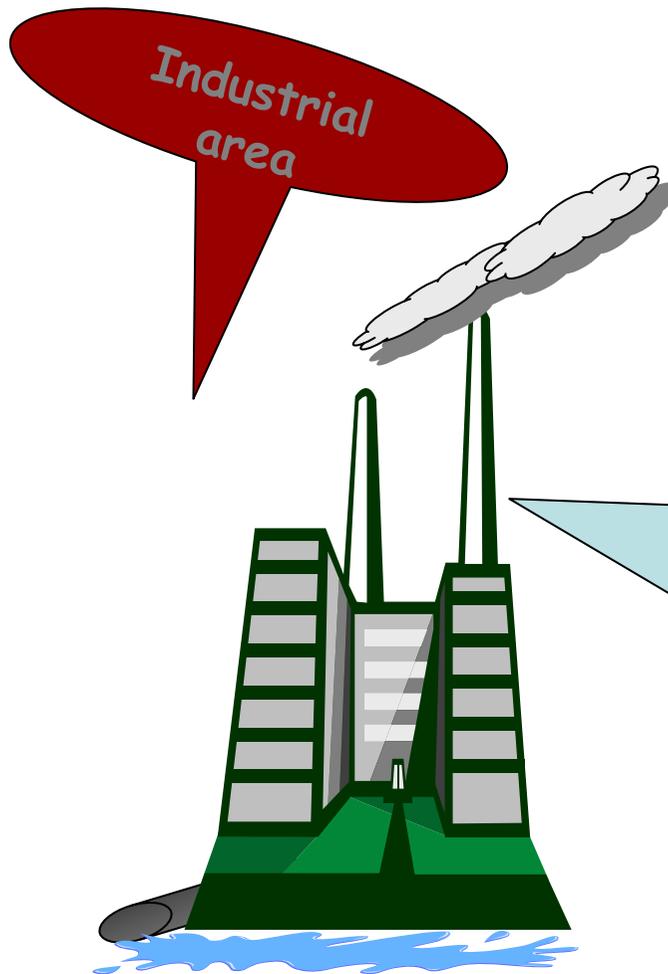
- La réduction des formes de nuisance industrielles à la source et ainsi la diminution de leurs risques sur l'environnement et la santé publique.



- La création d'un espace de transfert du savoir faire et d'échange d'informations techniques et d'expériences en matière de production plus propre.



- Amélioration de l'image publique de l'entreprise en s'inscrivant comme une industrie respectueuse de l'environnement (ce qui permet le renforcement de la confiance des partenaires).



Le CNTPP joue le rôle  
de coordinateur et de  
catalyseur d'un  
marché national  
de production propre,

# Les instruments de mise en œuvre de la production propre en Algérie



Centre National des Technologies  
de Production plus Propre

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire de l'Environnement et du Tourisme à mis en place trois (03) instruments pour éviter la dégradation de l'environnement :

- 1/ Instruments Juridiques et Institutionnels
- 2/ Instruments Techniques
- 3/ Instruments Economiques

# Les instruments juridiques



Parmi les instruments juridiques il ya lieu de citer la nouvelle réglementation relative aux installations classées: décret exécutif n°06-198 du 31 mai 2006 fixant la réglementation applicable aux établissements classés pour la protection de l'environnement).

qui\_ consiste à appliquer des procédures et des conditions de demande d'autorisation d'exploitation obligeant l'industriel à se conformer aux exigences des normes environnementales requises et de soumettre de ce fait, son établissement à

# Les instruments juridiques

**Une étude d'impact sur l'environnement et une étude de danger**, le cas échéant d'introduire les meilleures techniques disponibles pour une production plus propre chaque fois que c'est possible pour les installations de classe 1 et 2

Pour les établissements classés existants et **n'ayant pas fait l'objet d'autorisation** d'exploitation, ce nouveau décret les soumet à un **audit environnemental**

# Les instruments juridiques

D'autres textes réglementaires relatifs aux à la réglementation des établissements classés ont été adoptés ces deux dernières années

Ces textes régissent **les délégués pour l'environnement**, les modalités d'agrément des groupements de générateurs de déchets spéciaux, la déclaration des déchets spéciaux dangereux, la nomenclature des déchets, les valeurs limites des émissions atmosphériques et des rejets liquides industriels.

# Instrument Financiers

Une nouvelle fiscalité écologique a été introduite dans le cadre des lois de finances (2000-2006)

1. La taxe complémentaire sur les eaux usées industrielles instituée par la loi de finances pour 2003 basée sur le volume rejetée et la charge de pollution dont 50% du montant est versée au FEDEP
2. La taxe sur les sacs plastiques a été instituée par la loi de finances pour 2004; fixée à 10,50 DA/Kg de sacs en plastiques importés ou produits localement l'intégralité de cette taxe est affectée au FEDEP.
3. Taxe sur les huiles, lubrifiants et préparations lubrifiantes instituée par la loi de finances de 2006 fixée à 12 500 DA/T importés ou fabriqués sur le territoire national, et dont l'utilisation génère des huiles usagées 50 % est versée au FEDEP.

# Instrument Financier

- 4- Taxe sur les pneus neufs importés et/ou produits localement a été instituée par la loi de finances de 2006 fixée à 10 DA/pneu destinée aux véhicules lourds et 05 DA/pneu destinée aux véhicules légers 50 % affectée au FEDEP
5. Taxe sur le destockage la loi de finances de 2005 a accordée un moratoire de deux ans afin qu'ils puissent traiter leurs déchets dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur
6. Les entreprises mettant en place des projets destinées à la protection de l'environnement et à la dépollution bénéficient de bonification du taux d'intérêt sur les crédits bancaires accordés loi de finance de 2005

# Les instruments institutionnels

Le renforcement institutionnel a été concrétisé par la création de cinq institutions qui

1. L'observatoire national de l'environnement et du développement durable (ONEDD)
2. L'Agence National des Déchets (AND)
3. **Le Centre National des Technologies de Production Plus Propres(CNTPP)**
4. Le conservatoire National des Formations aux métiers de l'environnement (CNFE)
5. Le centre de développement des ressources biologiques(CDRB)
6. Le commissariat National de protection du Littoral

## Accompagnement de l'Industrie

### Algérienne dans la mise niveau Environnementale

- Les Contrats de performances environnementales avec le Secteur Industriel



## Le contrat de performance environnementale

- 150 entreprises ont souscrits des contrats de performance environnementale, définissant **de manière volontaire** leurs engagements en matière de protection de l'environnement par la, réduction des émissions, traitement des pollutions générées, économies d'eau et d'énergie.

# Le contrat de performance environnementale



- Le contrat de performance a également comme ambition de préparer l'entreprise à mettre en œuvre le système de management environnemental, conforme au standard international ISO 14001
- 50 entreprises ont été certifiées ISO 14001 et 25 autres sont en cours de certification.

# Mise en œuvre des obligations du MATET envers les entreprises



Centre National des Technologies  
de Production plus Propre

- Le CNTPP est l'institution chargée de mettre en œuvre les engagements du MATET et porte assistance technique aux entreprises pour améliorer leurs procédés industriels

# Qui désigne le Délégué de L'Environnement

- L'article 28 de la loi cadre sur l'Environnement exige la désignation d'un délégué pour l'Environnement pour chaque exploitant d'une installation classée soumise à autorisation
- L'article 19 de cette loi soumet à autorisation les établissements classés selon leurs importance et les dangers que leurs exploitation génère
- il existe 04 niveau d'installations classées soumises à autorisation:
  - Du Ministre de l'Environnement
  - Autorisation du Prefet
  - Autorisation du PAPC
  - Déclaration

# Rôle et missions du délégué

## Rôle du délégué

Il contribue pour le compte de l'exploitant à la mise en œuvre des obligations environnementales

## Principales missions

- élaborer et tenir à jour l'inventaire des pollutions (effluents liquides, gazeux, déchets solides, nuisances acoustiques) et de leurs impacts,
- mise en œuvre des obligations environnementales, prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,
- sensibiliser le personnel de l'établissement classé en matière d'environnement

# Le Manuel du délégué pour l'Environnement

- Élaboré dans le cadre de la coopération avec l'Agence de coopération technique Allemande GTZ
- Les chapitres de ce Manuel sont complétés par des fiches missions reprenant les principales activités du délégué qui comprennent :
  - Une description détaillée de la mission à réaliser
  - Une description des tâches à réaliser
  - Une description des documents et des outils utiles
  - Les interlocuteurs internes et externes à considérer
- Les Fiches missions sont complétées avec des fiches thématiques Eau, déchets, air , bruit et odeurs, énergie, sols et utilisation de produits dangereux et risques industrielles.



# Collecte des données pour l'identification des pollutions

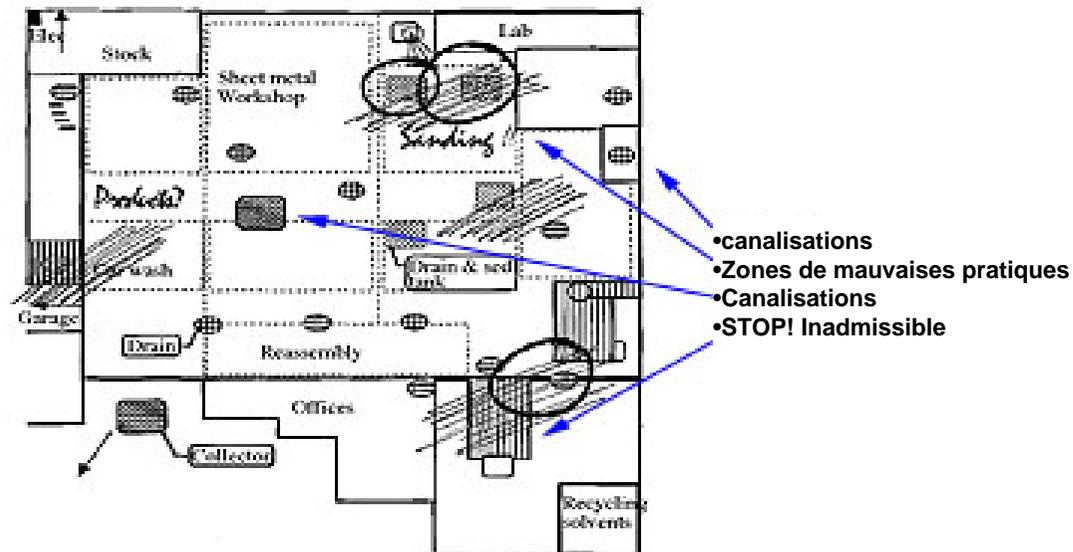
## *Fiche mission n° 5*

- ✓ **Analyse visuelle - méthode eco-cartes**
  - Identifier les points chauds environnementaux
  - les visualiser sur un plan du site (eau, air, bruit, etc.)
  
- ✓ **Analyse qualitative et quantitative**
  - Check-listes/questionnaires
  - Input/output des processus de production

# Une méthode visuelle, simple et amusante

## Eco-cartes

Outil visuel qui permet de se représenter la réalité physique de l'entreprise et d'identifier les points chauds.



(Eco-cartes 'eau' d'un atelier de réparation de voiture)



# Préparation des Eco-cartes

## Matériel nécessaire

7 schémas du site A4

Marqueurs rouge

Appareil photo

## Quoi regarder ?

Equipements

Pratiques

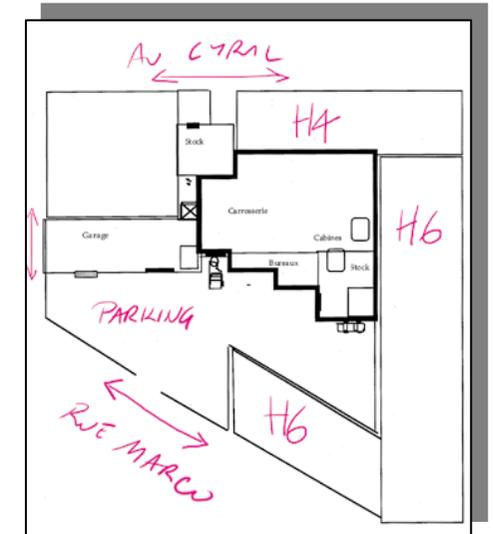
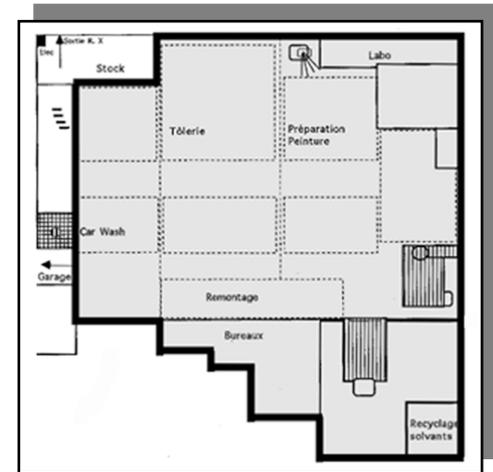
## Comment ?

Faire participer les gens que l'on croise

Hiérarchiser



A chaque problème commencer à réfléchir à une solution



# Exemples d'éco-carte



**Techniques de Manutention**  
**Stockage**  
**Déversements risqués**  
**Propreté**

**Anciennes citernes à mazout ?**  
**Pollution historique dans le sol**  
**Aires de stockage adéquates ?**  
**Surface de travail imperméabilisée**

Observer et localiser

Collecter l'info

Evaluer et estimer

Chiffrer

# La formation des délégués pour l'Environnement des Entreprises



Centre National des Technologies  
de Production plus Propre

- Les entreprises concernées se sont celles qui ont signés des contrats de performances environnementales(CPE) avec le Ministère à ce jour il ya 150 entreprises.(contrats volontaires)
- Le CNTPP a organisé entre 2008 un cycle de formation pour les délégués de l'environnement dans trois régions
  - Formation des DE de la région centre de l'Algérie en Mars 2008
  - Formation des DE de la région Ouest fin juin 2008
  - Formation des DE de la région Est de l'Algérie Décembre 2008



Centre National des Technologies  
de Production plus Propre

Au total se sont plus de 100 délégués  
d'entreprises qui ont été formés par le  
CNTPP

## La deuxième version du Manuel

**Le CNTPP a commencer à organiser des Ateliers de travail avec les délégués des entreprises afin de procéder à nouvelle version du Manuel ces ateliers vont collecté les besoins et préoccupations des délégués qui vont leurs permettre de mieux accomplir les missions qui leurs ont été assignées dans le cadre du décret du 28 juin 2005.(après utilisation de la première version du Manuel)**



Centre National des Technologies  
de Production plus Propre

# **Accompagnement des Entreprises à la Mise en place du Système de Management Environnemental selon le standard International ISO 14001**

# Accompagnement par le CNTPP à la mise en place du SME selon le standard international ISO 14001

- Le CNTPP a signé en Décembre 2008 un contrat pour accompagner une des cimenteries du groupe Ouest (la cimenterie de saida) dans sa démarche environnementale

**Première phase:** sensibilisation et formation de l'ensemble du personnel à la mise en place du SME

**Deuxième phase :** accompagnement à la mise en place du SME